

RAPPORT DU COMITÉ

MERCREDI 21 mars 1962.

Le Comité permanent des transports et des communications, auquel a été renvoyé le bill S-13, intitulé: «Loi constituant en corporation la *Polaris Pipe Lines*», a, pour obtempérer à l'ordre de renvoi du 15 mars 1962, étudié ledit bill et il en fait maintenant rapport sans amendement.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
A. K. Hugessen.